



La Maison des Artistes

14 avenue Michel-Cabieu
14150 OUISTREHAM-RIVA-BELLA
Mobile : 06.74.85.41.87
<https://ouistreham-rivabella.fr/>
directrice.education.culture@ville-ouistreham.fr

Activité(s) : Résidences d'auteurs

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Ouistreham Riva-Bella a créé une résidence d'artistes : "La Maison des Artistes".

La maison est un lieu de création (atelier), d'exposition (galerie en RDC) et de résidence (chambre, cuisine et sdb, meublée). Elle est idéalement située dans le bourg, au 14 avenue Miche Cabieu en face de l'église.

Le résident s'engage à s'installer à Ouistreham Riva-Bella d'octobre à août dans la maison mise à disposition. Le résident bénéficiera de l'accompagnement d'acteurs professionnels tout au long de son séjour et dans l'élaboration de son projet qui donnera lieu à une exposition en fin de résidence.

Il sera demandé à l'artiste retenu de mener des actions de sensibilisation prenant la forme d'interventions et d'ateliers auprès de différents publics et structures de la ville. Le calendrier de ces actions, correspondant à un volume de 10 heures hebdomadaires réparties, sera établi par la directrice des affaires culturelles, en fonction des disponibilités de l'artiste et des besoins des projets retenus. Le matériel nécessaire pour les actions culturelles de médiation seront pris en charge par les structures accueillant l'artiste.

L'artiste s'engage à ouvrir la galerie pour accueillir et échanger avec le public un jour de la semaine et le samedi ainsi qu'à faire don d'une oeuvre à la résidence à la fin de son séjour.

Genres littéraires acceptés : tous.

Types d'auteurs concernés par la résidence (écrivains, illustrateurs, traducteurs, scénaristes...) : auteurs et illustrateurs toutes esthétiques.

Comment postuler ? Les dossiers de candidatures doivent être envoyés par mail à l'adresse : directrice.education.culture@ville-ouistreham.fr avec pour objet : "Candidature Résidence".

Il est demandé la remise d'un seul document en français, au format PDF, comprenant :

- un CV. - une note d'intention sur le(s) projet(s) envisagé(s) - des propositions d'ateliers accessibles à un public varié - tout document permettant d'étayer ou d'apprécier le travail du candidat (dossier d'artiste, extraits de catalogue, textes, etc.).

Pour les fichiers excédant 5 Mo, nous recommandons un envoi via wetransfer.

Pour plus d'informations : direction.education.culture@ville-ouistreham.fr / 06 74 95 41 87

Mois de l'année où vous organisez des résidences : prochaine résidence d'octobre 2024 à août 2025.

Durée des résidences proposées : une année scolaire.

Le temps de résidence est-il continu ou peut-il être divisé en plusieurs séjours ? : continu.

Nombre d'auteurs accueillis par an en moyenne : 1

Rémunération : non.

Défraiement (transport, repas) : mise à disposition d'une maison, location et charges prises en charge par la collectivité.



Année de création : 2023